

18^e FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE D'HUMOUR DE MEUDON - du 3 au 7 octobre 2007

RÈGLEMENT et INSCRIPTION

Début de la sélection : 1^{er} février - Date limite de réception des dossiers : 20 juin 2007

La fiche d'inscription est une fiche commune.

Elle est téléchargeable en format PDF sur les sites suivants :

www.omtl.org www.agencecm.com www.festivalscine.com

Elle est également disponible auprès de l'Agence du court métrage
et auprès du bureau du Festival (01 49 66 68 94 - cinema.cac@mairie-meudon.fr)

Compétition officielle française et panoramas

Supports projetés lors du Festival : copies 35 mm - Beta SP - Beta Num
Thème : Humour

ATTENTION !

Pour les sessions de présélection ne sont acceptés que les DVD.
Aucun autre support ne peut être visionné.

**Pour une meilleure organisation, merci de nous faire parvenir
le plus tôt possible :**

- La FICHE D'INSCRIPTION dûment remplie
- Le film sur support DVD
- Une enveloppe timbrée avec l'adresse de réexpédition
et le titre du film. A défaut aucune réexpédition ne sera possible.

Dossier complet à envoyer à : Véronique LAMIA
Festival du Court Métrage d'Humour de Meudon
OMTL - Hôtel de Ville
6, avenue Le Corbeiller
92190 MEUDON

Nous vous remercions de bien vouloir **CONSERVER LE RÈGLEMENT.**

RENSEIGNEMENTS

Festival du Court Métrage d'Humour de Meudon www.omtl.org
OMTL - Hôtel de Ville - 6, avenue le Corbeiller - 92190 Meudon

Véronique LAMIA, coordinatrice cinema.cac@mairie-meudon.fr
Tél. 01 49 66 68 94 - Fax 01 49 66 68 85

**Date limite d'inscription et de réception du dossier complet :
20 JUIN 2007**

RÈGLEMENT (À conserver par le réalisateur ou le producteur)

PARTICIPATION et INSCRIPTION

1. Le Festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts métrages français, **sous réserve de l'acceptation des termes du présent règlement. La participation est gratuite.**
2. La compétition est ouverte aux **films courts français sur support de projection 35mm, Beta SP et Beta Num** répondant au **thème de l'humour, achevés après le 1er avril 2006 et d'une durée maximale de 40 minutes.**
3. Les fiches d'inscription doivent être retournées **dès le 1^{er} FÉVRIER et avant le 20 JUIN 2007.** Afin que l'inscription soit validée, le film sur support DVD doit être impérativement mis à la disposition du comité de sélection, **avant cette même date.** Il est impératif de joindre une enveloppe timbrée avec l'adresse de réexpédition et le titre du film. A défaut, aucune réexpédition ne sera possible.
4. Les films inscrits et visionnés les années précédentes ne seront pas acceptés.

SÉLECTION

5. Le comité de sélection est composé de cinéphiles, membres de l'association organisatrice depuis la création du Festival et de professionnels du cinéma.
6. Une dizaine de films sont retenus pour la compétition officielle. Les films sélectionnés inscrits à l'agence du court métrage reçoivent une **indemnité de projection selon la grille tarifaire de l'agence.**
7. Le Festival ouvre aussi une section hors compétition sous forme de panoramas. Les films inscrits pourront éventuellement être retenus pour les programmations hors compétition.
8. Tout réalisateur ou producteur inscrit sera informé par courrier des décisions du comité de sélection à partir du 20 juillet 2007. Si aucune suite n'est donnée de la part du Festival après le 15 septembre, il faut considérer que le film n'a pas été retenu.

COMPÉTITION OFFICIELLE

9. La **copie 35mm** du film sélectionné doit être impérativement **déposée à l'agence du court métrage** (2, rue de Tocqueville - 75017 Paris) **avant le 28 septembre 2007.** Sinon, il est impératif de prendre les dispositions nécessaires pour que le film soit à Meudon, au Centre d'art et de culture (15, bd des Nations Unies - 92190 Meudon) avant le 1er octobre 2007 (transport à la charge du participant). La copie sera conservée pendant toute la durée du Festival. **La copie Beta SP ou Beta Num** du film sélectionné doit être impérativement **déposée au Centre d'art et de culture** (15, bd des Nations Unies - 92190 Meudon) **avant le 1er octobre 2007** (transport aller et retour à la charge du participant). La copie sera conservée pendant toute la durée du Festival.
10. Si l'état de la copie est jugée de qualité insuffisante, le film pourra être retiré de la compétition officielle ou de la section hors compétition. La décision du comité de sélection ne pourra être contestée.
11. Le Festival s'engage à souscrire une assurance qui garantit les copies entre la réception et le rendu des films. En cas de vol, perte ou détérioration, le Festival n'est engagé que pour la valeur de remplacement de la partie endommagée. Les films sont également assurés durant le transport aller retour entre l'agence du court métrage et Meudon, et uniquement sur ce trajet.

PRÉSENCE DES RÉALISATEURS

13. **Chaque participant s'engage à représenter son film lors de la soirée de remise des prix du samedi 6 octobre 2007,** soit par la présence du réalisateur, du producteur, des comédiens ou techniciens.
14. Les réalisateurs, producteurs et les membres des équipes techniques et artistiques des films sélectionnés en compétition officielle et dans le cadre des panoramas seront accrédités pendant toute la durée du Festival.

EXPLOITATION

15. Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits TV (10% de la durée totale du film et pas plus de 3mn) pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse et sur les chaînes TV.
16. Les participants s'engagent à adresser au Festival le film sur support vidéo pour la promotion du Festival auprès des médias et pour les archives du Festival ainsi qu'une photographie du film pour le catalogue. Toutes les informations données sur la fiche d'inscription seront également utilisées dans le catalogue.

JURY

17. Le Jury est composé de professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du monde artistique en général.

PRIX

18. Six prix sont décernés, les montants de ceux-ci sont indiqués sous réserve de changements.
Grand prix du jury (4 500 euros - Trophée Rabelais - Prestations techniques)
Prix du public (2 500 euros - Trophée Rabelais - Prestations techniques)
Prix spécial du jury (Prestations techniques)
Prix d'interprétation (900 euros)
Prix de la jeunesse (800 euros)
Prix Cinécourts (Achat du film en vue de sa diffusion)
En cas d'ex æquo, la dotation du prix est divisée par deux.

CAS NON PRÉVUS et CONTESTATIONS

19. Le bureau de l'OMTL ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement.